



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

DELIBERATIONS

FINANCES

Budget communal

La situation comptable du compte administratif 2019 de la Commune se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 968 609,93 euros en fonctionnement, et 1 872 125,01 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 1 500 435,09 euros en fonctionnement et 1 902 086,72 euros en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de 531 825,16 euros en fonctionnement et de 29 961,71 euros en investissement.
- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 300 000,00 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 231 825,16 euros sont reportés en fonctionnement.

Vote du compte de gestion (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Vote du compte administratif (à l'unanimité)

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2019.

Affectation du résultat (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

Budget primitif 2020 (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 644 902,32 euros
- Fonctionnement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 440 375,16 euros

Budget annexe de l'eau

La situation comptable du compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau se présente comme suit :

- Le montant des dépenses est de 304 183,86 euros en fonctionnement, et 665 126,98 euros en investissement,
- Le montant des recettes est de 405 228,19 euros en fonctionnement et 688 071,91 en investissement.
- Le résultat d'exploitation (recettes – dépenses) est de 101 044,33 euros en fonctionnement et de 22 944,93 euros en investissement.

- L'affectation des résultats s'effectue comme suit : 39 142,59 euros sont reversés en réserve sur la section d'investissement et 61 901,74 euros sont reportés en fonctionnement.

Vote du compte de gestion (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé le compte de gestion. Il est rappelé par le Maire que le compte de gestion est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice

Vote du compte administratif (à l'unanimité)

Le Maire a présenté le compte administratif aux membres du Conseil Municipal mais ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil ont approuvé le Compte Administratif 2019.

Affectation du résultat (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a approuvé l'affectation des résultats.

Budget primitif 2020 – Eau et assainissement (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté les propositions nouvelles du budget primitif Eau et Assainissement de l'exercice 2020 comme suit :

- Investissement
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 446 002,87 euros
- Exploitation
Le budget s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 405 501,74 euros

Tarifs d'occupation de l'Espace Séraphin Gimbert (à l'unanimité)

Considérant la nécessité de mettre en place des possibilités d'occupation à la journée, le Conseil Municipal a adopté de nouveaux tarifs comme suit :

		LOCATION	CAUTION
VESSEAUX	Associations	230,00 € le wee-end	500,00 €
	Associations	60 € / jour de semaine + forfait ménage de 100 €	500,00 €
	Particuliers	430,00 €	500,00 €
	Particuliers	110 € / jour de semaine + forfait ménage de 100 €	500,00 €
	Professionnels	500,00 € le week-end	500,00 €
	Professionnels	125 € / jour de semaine + forfait ménage de 100 €	500,00 €

LOCATION	CAUTION
----------	---------

EXTERIEUR	Associations	350,00 € Le wee-end	500,00 €
	Associations	88 € / jour de se- maine + forfait mé- nage de 100 €	500,00 €
	Particuliers	680,00 €	500,00 €
	Particuliers	170 € / jour de se- maine + forfait mé- nage de 100 €	500,00 €
	Professionnels	800,00 € le week-end	500,00 €
	Professionnels	200 € / jour de se- maine + forfait mé- nage de 100 €	500,00 €

Commission communale des impôts directs (à l'unanimité)

Le conseil municipal a décidé, pour que la nomination par le directeur des services fiscaux puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts :

Jean-François BAUZELY	Félicien SABATIER	Michel CHABERT
Hélène PAILHES	Pierre COMTE	Alain VIANNET
Geneviève LEGER	Alain HUGOUVIEUX	Maurice CHAT
Jean-Luc LEYNAUD	Michel SAUNIER	Annie JOFFRE
Marcel VOLLE	Bernard BONNEFOI	Patrick MAINY
Martine TAUPENAS	Jean-Paul CONSTANT	Gérard MABILLON
Pascal NURY	Marcel AUDIBERT	Gérard BARDET
Jean-Claude DOUX	Jean-Marie SABATIER	Cécile TOURVIEILHE

Pour rappel, 6 commissaires et 6 commissaires suppléants seront choisis parmi cette liste.

Institutionnel

Choix des délégués pour les élections sénatoriales (à la majorité – un bulletin blanc)

Max TOURVIEILHE, Albine HUGOUVIEUX, Jean-François BAUZELY, Agnès BETTIOL-LESPI-
NASSE, Mickaël BOUCHARDON ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés élus en qualité de dé-
légué pour les élections sénatoriales.

Laurence VIOT, Michel CHABERT, Martine TAUPENAS ont été élus suppléants, à la majorité absolue
aussi.

Désignation du membre délégué au Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement (SDEA) (à l'unanimité)

Alexandre TRIN a été désigné membre délégué.

Intercommunalité

Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (à l'unanimité)

L'assemblée a validé l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées des chemins suivants :

- chemins ruraux :

Chemin rural des limites des parcelles B 105 à B 12

Chemin rural de Chamoux à la Font des Pets des limites des parcelles A 622 à A 185

Chemin rural des limites des parcelles A 2134 à A 2002

Chemin de la Pupe des limites des parcelles A 622 à A 233

Ancienne route d'Aubenas à Privas des limites des parcelles C 117 à B 1480

Chemin des Gabelles des limites des parcelles B 1480 à C 1091

Chemin de Vesseaux à St Laurent-sous-Coiron des limites des parcelles C 470 à C 529

Chemin du complexe sportif des limites des parcelles C 1159 à C 736

Chemin de Figeare des limites des parcelles C 647 à C 676

Chemin des Souliers (voie communale) des limites des parcelles A 1633 à A 1970

Chemin des Barras des limites des parcelles E 1011 à E 310

Chemin du Chomeil à Chamoux des limites des parcelles E 310 à E 1728

- voies communales :

Chemin de Chamoux (voie communale) des limites des parcelles D 157 à D 78

Chemin de la cave des limites des parcelles C 676 à C 1170

Adoption du rapport d'activités 2019 du service public d'assainissement non collectif (à l'unanimité)

Le rapport établi par la Communauté de Communes est tenu à disposition à l'accueil de la Mairie.

Adoption du rapport d'activités 2019 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (à l'unanimité)

Le rapport établi par la Communauté de Communes est tenu à disposition à l'accueil de la Mairie.

Ressources humaines

Convention d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, et d'information IR-CANTEC et RAFP par le Centre de Gestion de l'Ardèche (à l'unanimité)

La convention avec le CDG07 permettant d'aider la Commune pour les dossiers retraite des agents a été renouvelée.

Eau-Assainissement

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 (à l'unanimité)

Le rapport est disponible en mairie.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 (à l'unanimité)

Le rapport est disponible en mairie.

FIN DE LA SEANCE